



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr

Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 17 Janvier 2023.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Jean Luc Posterle, Mr Christian Capelli, Mme Armelle Pruvost, Mr Patrice Bacarisse, Mme Catherine Schweitzer, Mr Patrick Delfosse, Mme Christelle Cheron

Absentes Excusées : Mme Cécile Artigarrede, Mme Nathalie Dannfald, Mme Vialade Virginie

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 20H00

[Tapez un texte]

Lauréat du **FONDS D'APPUI
POUR DES TERRITOIRES
INNOVANTS
SENIORS**

un accélérateur d'innovations des
collectivités pour mieux vieillir

soutenu par

1. Présentation des projets 2023 pour validation budgétaire

Mr le maire expose au conseil municipal les réflexions de projets que chaque commission a amené pour avoir une vision d'ensemble et pour déterminer des priorités. La validation de ces projets sera effectuée lors du vote du budget au mois de Mars.

Complexe sportif

Armoire Electrique	16285 HT
Eclairage Bar	4197 HT
Eclairage sécurité	2712 HT
Coffret Salle des fêtes	1015 HT
Projection Vidéo	9776 HT
Total :	33985 HT

Salle du conseil municipal

Peinture	450
Electricité Dulong	1143
Insonorisation SEDB	2910
Devis mobilier et informatique	7538
Devis video projecteur Micro Adour	805,83
Total :	12847 HT

Total général	105568 HT
----------------------	------------------

Plan de financement

		FAR	DETR	FRI
Total général	125322 HT	30018 HT	18737 HT	0 HT
			RFCVAA	Mairie
			10277 HT	43686 HT

Voieries

Chemin de la Tuilerie	22667 HT
Total	22667 HT

Sécurité

Tracacage au sol	5902 HT
Total	5902 HT

Chauffage ECOLE

Quali phil	4987 HT
ENEDIS	1331 HT
DELOS	23849 HT
Total	30167 HT

2. Validation Subvention FAR et DETR

[Tapez un texte]



Mr le maire propose de soumettre à la subvention du FAR , les travaux de voirie pour un montant de 22667 €/HT et les travaux de remise en conformité électrique du complexe sportif pour un montant de 33985 €/HT. Pour rappel, la subvention maximale octroyée par le FAR est 20 000€/Ht pour un montant maximum de 40 000€ de travaux.

Pour la DETR , Mr le maire propose de soumettre uniquement le dossier de la remise en conformité de l'électricité du complexe sportif pour un montant de 33985 €/HT.

De plus, un dossier de demande de subvention sera demandé à la DETR auprès de la communauté des communes pour le changement de la chaudière au fioul de l'école. Une demande de remplacement par une pompe à chaleur est soumise pour un montant de 30167 €/HT.

Ces demandes de subvention ont été validées à l'unanimité.

3. Lauréat fond d'appui pour des territoires innovants et seniors

A date, les devis pour l'insonorisation et pour la mise en place d'un rétroprojecteur ont été lancés. Mme Armelle Pruvost, Mr Patrice Bacarisse et Mr Patrick Delfosse ont rencontré un fournisseur de mobilier et doivent finaliser leur offre dans le mois de Février.

Dans le même temps 9 candidats se sont portés volontaires pour le conseil des aînés. Des places restent disponibles. Une démarche de relance sera effectuée vers avril.

4. Questions diverses

- Pour rappel, la gestion du niveau de l'eau dans le fossé rue de la part darré est gérée par le Syndicat d'irrigation.

Fin de séance : 21h50

[Tapez un texte]

